

## **Comité permanent du droit des brevets**

**Dix-septième session**  
**Genève, 5 – 9 décembre 2011**

### **ACTIVITES DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DES BREVETS ET DE LA SANTE**

*Document établi par le Secrétariat*

#### **I. INTRODUCTION**

1. À sa seizième session, tenue du 16 au 20 mai 2011 à Genève, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a demandé au Secrétariat d'établir, pour la dix-septième session du SCP, un document dans lequel seraient décrites les activités de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) dans le domaine des brevets et de la santé, de même que les activités de coopération avec d'autres organisations internationales (voir le paragraphe 15.c) du document SCP/16/8).

2. Par conséquent, le présent document est soumis au SCP pour examen à sa dix-septième session qui se tiendra du 5 au 9 décembre 2011. Il vise à fournir des informations complètes sur les activités de l'OMPI dans le domaine des brevets et de la santé afin de contribuer à un débat éclairé au sein du comité sur ce sujet.

3. La détermination de l'OMPI à retrouver sa place de première instance intergouvernementale qualifiée pour traiter des questions situées au carrefour de la propriété intellectuelle, de l'innovation et des questions relatives aux politiques publiques à l'échelle mondiale, ressort de l'un des neuf objectifs stratégiques de l'Organisation : "Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux".

4. Plus précisément, conformément au mandat défini dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011 concernant le programme 18 sur la propriété intellectuelle et les enjeux mondiaux, l'OMPI a créé la Division des défis mondiaux chargée de mener les travaux dans le cadre de ce programme en étroite collaboration avec les programmes concernés de l'OMPI, d'autres agences et d'autres parties prenantes concernées, à savoir l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales, la société civile et des organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que le secteur privé et le milieu académique. L'OMPI cherche, avec le concours d'autres parties prenantes, à trouver des solutions communes aux défis majeurs auxquels est confrontée l'humanité, y compris ceux posés par la santé publique. L'objectif de ce programme est d'orienter et d'éclairer les délibérations de politique générale, de faciliter l'accès à l'information ainsi que son utilisation et d'accroître la capacité des États membres de l'OMPI d'évaluer et de mettre en œuvre des options juridiques, pratiques et de politique générale en matière de propriété intellectuelle et d'enjeux mondiaux, tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire et la santé publique. Les travaux menés dans le cadre du programme sur les défis mondiaux s'appuient sur les activités dans le domaine de la santé menées par l'ancienne Division des questions mondiales de propriété intellectuelle au titre du programme 5 (sciences de la vie) dans le cadre du Programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009.

5. Cependant, les activités de l'OMPI dans le domaine des brevets et de la santé vont au-delà du travail réalisé dans le cadre du programme 18. De nombreuses activités de l'OMPI concernent directement ou indirectement les brevets et la santé. Par conséquent, le présent document vise à recenser le large éventail d'activités menées par l'OMPI concernant les brevets et la santé.

6. L'OMPI est une institution spécialisée des Nations Unies qui se consacre aux questions de propriété intellectuelle. Elle ne dispose pas à elle seule de connaissances suffisantes dans le domaine de la santé, c'est pourquoi, compte tenu de la complexité des défis qui se posent dans le domaine de la santé, l'Organisation travaille en étroite collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales et ONG possédant les différentes compétences nécessaires. La coopération et le dialogue avec les organisations internationales partenaires de l'OMPI, telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), mais également avec des organismes nationaux et régionaux ainsi que des ONG, la société civile, le secteur privé et le milieu académique, représentent une part importante de la stratégie adoptée pour répondre aux questions de santé publique et de propriété intellectuelle. Par conséquent, de nombreuses activités de l'OMPI, que ce soit en termes de politique générale ou au niveau pratique, ont été menées en concertation avec d'autres parties prenantes. Le présent document témoigne du large éventail de partenaires avec lesquels l'OMPI collabore dans le domaine des brevets et de la santé.

7. Dans la section II ci-après sont présentées des activités de l'OMPI dans le domaine des brevets qui, même si elles ne traitent pas directement de questions de santé, peuvent présenter indirectement un intérêt car elles jouent un rôle dans la contribution du système des brevets au domaine de la santé. Les sections III à VII présentent des informations sur les activités de l'OMPI qui ont un lien avec les brevets et la santé. Ces activités de l'OMPI sont classées ainsi : i) Plan d'action de l'OMPI pour le développement et projets du CDIP; ii) séminaires et conférences à Genève; iii) coopération technique et juridique; iv) coopération avec l'OMC et l'OMS; et v) autres activités.

## II. ACTIVITES GENERALES

8. Nombreuses sont les activités menées par l'OMPI dans le domaine des brevets qui ne traitent pas de manière spécifique de la santé. Néanmoins, celles-ci peuvent présenter un intérêt vis-à-vis des brevets et de la santé publique, du fait que les objectifs généraux du système des brevets, à savoir la promotion de l'innovation technologique et le transfert et la diffusion de la technologie, jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la santé publique. Les cadres juridique et institutionnel qui permettent de concilier de manière harmonieuse les mesures d'encouragement à l'innovation et l'accès à la technologie, compte tenu des intérêts des détenteurs et des utilisateurs de technologies, favorisent l'innovation, la diffusion et le transfert de technologie dans le domaine de la santé également.

9. D'une certaine manière, tout effort visant à améliorer le système des brevets a une incidence positive, directe ou indirecte, sur la contribution du système des brevets aux questions de santé. Par exemple, délivrer des brevets de qualité, veiller à une divulgation suffisante des inventions dans les demandes de brevet, ou assurer une protection efficace, avec les exceptions et limitations nécessaires, figurent parmi les éléments essentiels à la réalisation des objectifs du système des brevets, également en termes d'innovation et de transfert de technologie dans le domaine de la santé. Le fait d'améliorer l'infrastructure nécessaire pour accéder à l'information en matière de brevets ainsi que l'infrastructure technique des offices de brevets permet d'assurer une diffusion plus efficace de l'information technique relative à la santé et de l'information juridique nécessaire au transfert de technologie, à savoir par exemple qui détient une technique liée à la santé, dans quel(s) pays et pour combien de temps. Afin d'assurer la qualité des brevets dans le domaine de la santé et l'application effective des lois, il est nécessaire de renforcer en permanence les capacités des offices de brevets, des examinateurs de brevets, des juges, de la force publique et des spécialistes des brevets, tels que les conseils en brevets, de sorte qu'ils disposent des connaissances et des compétences nécessaires dans une société en constante évolution. Par conséquent, il serait peut-être utile de mentionner brièvement les activités générales menées par l'OMPI dans le domaine des brevets qui pourraient présenter un intérêt dans le domaine de la santé.

10. En ce qui concerne le SCP, le comité est convenu, à sa seizième session, d'élaborer un questionnaire sur les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet. Les réponses des États membres à ce questionnaire détaillé ont été réunies dans un document soumis au SCP pour examen à sa dix-septième session. Ce questionnaire contient certaines exceptions et limitations qui sont souvent mentionnées dans les débats sur la santé, concernant par exemple les licences obligatoires et l'utilisation par les pouvoirs publics, l'épuisement des droits de brevet, les exceptions en faveur de la recherche et pour l'examen réglementaire ou les mesures prises en vue d'obtenir l'approbation réglementaire des autorités. En outre, le comité examine également les questions concernant la qualité des brevets et le transfert de technologie.

11. Il est essentiel pour le système international des brevets que le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) en tant que système international de dépôt de demandes de brevet, fonctionne correctement dans l'ensemble des domaines techniques, y compris dans celui des techniques relatives à la santé. Compte tenu de la dimension internationale du PCT, la qualité du produit du travail réalisé à l'échelon international selon le PCT et sa disponibilité en temps voulu, tel que la publication internationale des demandes internationales selon le PCT et l'établissement des rapports de recherche internationale, des opinions écrites et des rapports d'examen préliminaire international, font partie intégrante des éléments qui déterminent la qualité des systèmes de brevets nationaux et régionaux dans de nombreux pays.

12. S'agissant de la dimension du développement dans le domaine des brevets et de la santé, le Plan d'action de l'OMPI pour le développement vise à faire en sorte que les questions de développement fassent partie intégrante des travaux de l'OMPI. En tant que telle, il s'agit d'une question intersectorielle touchant toutes les activités de l'OMPI, y compris celles en rapport avec les brevets et la santé. D'une manière générale, de nombreuses recommandations du Plan d'action pour le développement traitent par exemple des questions ci-après : i) comment concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général; ii) comment prendre en considération les priorités et les besoins spécifiques des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA); et iii) quels sont les éléments de flexibilité prévus par les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement arrêtés à l'intérieur du système des Nations Unies, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Au niveau des projets, par exemple, les projets concernant le transfert de technologie, les brevets et le domaine public (y compris l'examen d'une base de données sur les registres nationaux des brevets) et la politique en matière de concurrence, ainsi que la création et le renforcement de centres d'appui à la technologie et à l'innovation, ont été menés afin de prendre des mesures concrètes qui contribuent au développement. En effet, la santé publique est considérée comme un élément principal dans de nombreux projets relatifs au Plan d'action pour le développement.

13. L'innovation, la commercialisation et le transfert de technologie étant essentiels au développement de la technologie et de produits dans le domaine de la santé, il convient également de mentionner les activités menées par l'OMPI dans ce domaine. Par exemple, l'OMPI aide les États membres à élaborer des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et d'innovation ainsi que des politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle, ainsi qu'à créer des offices de transfert de technologie au sein d'universités et d'institutions publiques. Afin de renforcer l'utilisation du système de propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition, l'OMPI a organisé des ateliers et des séminaires sur l'innovation et sa commercialisation, ou encore la rédaction de brevets, la concession de licences et la gestion de la propriété intellectuelle. En outre, les activités destinées en particulier aux petites et moyennes entreprises (PME), concernant l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle à des fins de commercialisation, ont été menées dans le cadre de séances d'information, de séminaires et d'ateliers, etc. Il est prévu que ces activités contribuent de manière positive à l'innovation, à la commercialisation et au transfert de technologie dans le domaine de la santé également.

14. En outre, parmi les activités principales de l'OMPI figurent également des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans d'autres domaines en rapport avec les brevets, tels que la fourniture de conseils d'ordre législatif, les formations à l'intention de représentants du gouvernement et la modernisation de l'infrastructure informatique des offices de brevets. L'OMPI propose également un certain nombre de programmes didactiques visant à renforcer la compréhension de certaines questions de propriété intellectuelle, sous forme de cours d'été, de cours d'enseignement à distance et de programmes de maîtrise.

15. Les techniques relatives à la santé peuvent être très complexes et nécessiter un niveau de compétence très élevé pour l'examen des demandes de brevet dans ce domaine. Le Service de coopération en matière d'examen (ICE) de l'OMPI, nouvelle version du Service de coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI), permettra d'étudier la possibilité de fournir des services de coordination et de passer des accords entre les offices de propriété intellectuelle donateurs et demandeurs en vue de la remise de rapports de recherche d'examen sur les demandes de brevet et de l'organisation de programmes de formation et d'autres programmes de renforcement des capacités tendant à dispenser une formation en vue de l'utilisation de ces rapports.

16. L'information en matière de brevets, à savoir les brevets publiés (et les demandes de brevet publiées dans de nombreux pays) ainsi que les informations associées à ces brevets (et demandes de brevet), constitue une source importante d'informations techniques précieuses et d'informations techniques sur la titularité, la portée et la durée de la protection par brevet, entre autres. Afin de faciliter l'accès, la récupération, l'utilisation et la diffusion de l'information en matière de brevets, y compris de l'information sur les brevets en rapport avec la santé, les organes compétents de l'OMPI examinent et améliorent continuellement la classification internationale des brevets (IPC) et les normes de l'OMPI. En outre, les techniques de l'information et de la communication ont permis d'accroître l'accès aux services du système des brevets. À cet égard, l'OMPI i) crée des bases de données mondiales de la propriété intellectuelle (par exemple PATENTSCOPE) et des plates-formes volontaires (par exemple "Accès à la recherche pour le développement et l'innovation" (aRD*i*) et "Accès à l'information spécialisée en matière de brevets" (ASPI)); ii) participe à la numérisation des collections de brevets; et iii) contribue au renforcement des capacités en vue de faciliter l'utilisation des différents outils et bases de données concernant l'information en matière de brevets.

17. Enfin, Le Centre d'arbitrage et de médiation offre des options substitutives de règlement des litiges commerciaux internationaux opposant des parties privées. Ces mécanismes de règlement des litiges sont utilisés pour régler des litiges dans le domaine de la santé et, en effet, 15% des cas de médiation et d'arbitrage administrés par le Centre concernaient des produits pharmaceutiques<sup>1</sup>.

### III. PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET PROJETS DU CDIP

18. Bien que de nombreuses recommandations du Plan d'action pour le développement et de nombreux projets du CDIP puissent présenter un intérêt en ce qui concerne les brevets et la santé au sens large, le projet sur les rapports panoramiques sur les brevets<sup>2</sup> place de manière spécifique la santé publique au centre des priorités. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet DA\_19\_30\_31\_01 du Plan d'action pour le développement ("Élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets"), adopté par le CDIP à sa quatrième session, tenue du 16 au 20 novembre 2009 (document CDIP/4/6<sup>3</sup>), une série de rapports panoramiques sur les brevets dans le domaine de la santé publique<sup>4</sup> sont actuellement établis.

19. En particulier, deux rapports panoramiques sur les brevets concernant les antirétroviraux du VIH (Ritonavir et Atazanavir) ont récemment été publiés avec le concours de la Medicines Patent Pool Foundation et de l'UNITAID<sup>5</sup>. Ces rapports témoignent non seulement de la diversité et de l'interdépendance des différents brevets concernant ce composé, mais également des différentes méthodes utilisées pour étudier, dans les brevets, comment sont mis au point des médicaments. Ils constituent également des exemples d'accès à l'information en matière de brevets et d'utilisation de celle-ci. Le rapport panoramique sur les brevets concernant le Ritonavir recense un certain nombre d'innovations qui découlent de la première demande de brevet relative au Ritonavir. Ces innovations témoignent de la protection importante dont fait l'objet le Ritonavir, les générations suivantes de brevets continuant d'affiner la portée de la protection tout en maintenant la protection du premier brevet sur le Ritonavir. Ce rapport contient également une analyse statistique des faits nouveaux. Le rapport panoramique sur les brevets concernant l'Atazanavir présente également différentes méthodes

<sup>1</sup> <http://www.wipo.int/amc/fr/center/caseload.html>.

<sup>2</sup> [http://www.wipo.int/patentscope/en/programs/patent\\_landscapes/pl\\_about.html](http://www.wipo.int/patentscope/en/programs/patent_landscapes/pl_about.html).

<sup>3</sup> [http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/fr/cdip\\_4/cdip\\_4\\_6.pdf](http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/fr/cdip_4/cdip_4_6.pdf).

<sup>4</sup> [http://www.wipo.int/patentscope/en/programs/patent\\_landscapes/pl\\_ongoingwork.html](http://www.wipo.int/patentscope/en/programs/patent_landscapes/pl_ongoingwork.html).

<sup>5</sup> [http://www.wipo.int/patentscope/en/programs/patent\\_landscapes/reports/ritonavir.html](http://www.wipo.int/patentscope/en/programs/patent_landscapes/reports/ritonavir.html) et [http://www.wipo.int/patentscope/en/programs/patent\\_landscapes/reports/atazanavir.html](http://www.wipo.int/patentscope/en/programs/patent_landscapes/reports/atazanavir.html).

de recherche de brevets qui s'appuient sur différents systèmes d'indexation exclusifs et non exclusifs, mettant ainsi en évidence les défis que représentent les différentes désignations chimiques, cliniques, de fabrication, génériques et de marques qui peuvent être utilisées pour désigner un composé chimique spécifique.

20. En outre, l'OMPI collabore actuellement avec le Groupe innovation, information, bases factuelles et recherche de l'OMS à l'élaboration d'un rapport panoramique sur les brevets concernant les vaccins qui vise à contribuer à la mise en œuvre de plusieurs des huit éléments de la stratégie et du plan mondiaux pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle de l'OMS. Ce rapport donnera une vue d'ensemble de l'activité de dépôt de demandes de brevet concernant des vaccins, qui s'appuiera sur une analyse statistique, complétée d'une section distincte sur le dépôt de brevets concernant des vaccins pour trois maladies représentant un fardeau important en termes d'économie et de santé, à savoir i) les vaccins conjugués contre le pneumocoque, ii) les vaccins conjugués contre la typhoïde et iii) les vaccins contre la grippe. Les deux premières maladies sélectionnées font l'objet d'un transfert de technologie facilité vers les fabricants de vaccins de pays en développement et la troisième, bien que très répandue et faisant déjà l'objet d'un transfert de technologie, est une maladie qui représente un enjeu de santé publique majeur et qui semble faire l'objet d'un très grand nombre de dépôts de demande de brevet. Ce rapport contiendra une analyse détaillée de l'activité de dépôt de demandes de brevets dans des pays émergents tels que le Brésil, la Chine et l'Inde. Un autre rapport panoramique sur les brevets dans le domaine des handicaps est également prévu.

21. Dans le cadre des mesures nécessaires à la mise en œuvre de la recommandation n° 14 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement, deux documents décrivant les éléments de flexibilité relatifs aux brevets dans le cadre juridique multilatéral et leur mise en œuvre législative aux niveaux national et régional (documents CDIP/5/4 Rev. et CDIP/7/3) ont été soumis au CDIP. Ces documents concernent la mise en œuvre d'éléments de flexibilité et leur utilisation dans les lois et les règlements nationaux et régionaux, notamment les licences obligatoires et l'utilisation par les pouvoirs publics, l'épuisement des droits, l'exception en faveur de la recherche, l'exception pour l'examen réglementaire, les périodes de transition et la brevetabilité des substances existant dans la nature.

#### **IV. SÉMINAIRES ET CONFÉRENCES À GENÈVE**

22. Depuis 2007, l'OMPI a organisé une série de colloques sur les sciences de la vie auxquels ont été invités des conférenciers représentant des parties prenantes très diverses, y compris des organismes publics, des décideurs, des législateurs, des délégués et des acteurs de la société civile. Ces colloques ont donné lieu à des échanges d'informations et de données d'expérience sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle dans les sciences de la vie. Ils n'étaient explicitement destinés ni à évaluer ni à influencer les délibérations au sein d'autres instances et n'ont débouché sur aucun résultat officiel.

Les colloques qui ont présenté le plus d'intérêt vis-à-vis de la santé publique sont mentionnés ci-après.

- Propriété intellectuelle et bioéthique; 4 septembre 2007<sup>6</sup> : ce colloque a porté sur les implications des droits de propriété intellectuelle et sur les principes éthiques sous-jacents. L'OMPI est membre actif du Comité interinstitutionnel de l'ONU sur la bioéthique (UNIACB) depuis sa création. Ce comité offre un espace de débat et d'échange d'informations dans le domaine de la bioéthique et des questions connexes et facilite la coordination et la coopération entre les institutions de l'ONU et d'autres

<sup>6</sup> [http://www.wipo.int/meetings/en/2007/lifesciences/sym\\_bioethics/](http://www.wipo.int/meetings/en/2007/lifesciences/sym_bioethics/).

groupes régionaux, internationaux et intergouvernementaux opérant dans ce domaine. L'OMPI a également produit une publication intitulée "Propriété intellectuelle et bioéthique : un aperçu", qui est disponible sur le site Web de l'Organisation<sup>7</sup>.

- Questions actuelles de propriété intellectuelle en rapport avec la santé publique, 19 septembre 2007<sup>8</sup> : un colloque d'une demi-journée durant lequel des représentants d'États membres de l'OMPI (Chili, France et Thaïlande), de l'OMS, de l'OMC, de la Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM) et de Médecins sans frontières (MSF) se sont penchés sur les questions actuelles de propriété intellectuelle en rapport avec la santé publique.
- Propriété intellectuelle et réglementation en matière de sciences de la vie, 16 novembre 2007<sup>9</sup> : organisé par l'OMPI en collaboration avec le Stockholm Network, ce colloque a permis d'examiner la dimension de la propriété intellectuelle dans le domaine de la protection des données réglementaires en rapport avec les produits pharmaceutiques et les produits agricoles. Durant ce colloque ont également été examinés les exceptions aux droits attachés aux brevets pour satisfaire aux exigences réglementaires, les prolongations de la durée d'un brevet afin de compenser les processus réglementaires, et les défis posés par la réglementation des nouvelles technologies et des produits pharmaceutiques naturels et les diverses méthodes pour associer la protection par brevet aux mécanismes d'autorisation réglementaire.
- Établissement de cartographies des brevets aux fins des politiques publiques en sciences de la vie, 7 et 8 avril 2008<sup>10</sup> : organisé en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ce colloque a été l'occasion de procéder à un examen collégial d'un projet de recherche sur les brevets mené conjointement par l'OMPI et la FAO sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de réaliser une étude comparative sur l'établissement de cartographies des brevets aux fins des politiques publiques dans d'autres domaines des sciences de la vie, notamment l'emploi de cartographies des brevets dans le domaine de la santé publique.
- Gestion de la propriété intellectuelle du secteur public, 15 décembre 2008<sup>11</sup> : ce colloque a permis d'examiner différentes approches nationales et politiques institutionnelles et divers partenariats entre le secteur public et le secteur privé dans le domaine de la gestion de la propriété intellectuelle du secteur public en ce qui concerne les sciences de la vie. Parmi les conférenciers figuraient des représentants d'États membres de l'OMPI (Afrique du Sud, Allemagne, Cuba et États-Unis d'Amérique), du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), de l'OMS, de la Medicines for Malaria Venture (MMV) et de la Drugs for Neglected Diseases Initiative (DNDI).
- Futurs défis du droit international : marche à suivre pour le brevetage de la biotechnologie, 25 novembre 2009<sup>12</sup> : organisé en collaboration avec l'Université de Berne et le World Trade Institute (WTI), ce colloque a porté sur le lien entre biotechnologie, droits de propriété intellectuelle et commerce international, et a permis d'examiner les options en ce qui concerne le système international des brevets à

---

<sup>7</sup> [http://www.wipo.int/export/sites/www/freepublications/en/life\\_sciences/932/wipo\\_pub\\_b932ipb.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/freepublications/en/life_sciences/932/wipo_pub_b932ipb.pdf).

<sup>8</sup> [http://www.wipo.int/meetings/en/2007/lifesciences/sym\\_health/](http://www.wipo.int/meetings/en/2007/lifesciences/sym_health/).

<sup>9</sup> [http://www.wipo.int/meetings/en/2007/lifesciences/sym\\_regulation/](http://www.wipo.int/meetings/en/2007/lifesciences/sym_regulation/).

<sup>10</sup> [http://www.wipo.int/meetings/en/2008/lifesciences/patent\\_landscaping/](http://www.wipo.int/meetings/en/2008/lifesciences/patent_landscaping/).

<sup>11</sup> [http://www.wipo.int/meetings/en/2008/lifesciences/ip\\_lss3\\_ge/](http://www.wipo.int/meetings/en/2008/lifesciences/ip_lss3_ge/).

<sup>12</sup> [http://www.wipo.int/meetings/en/2009/wipo\\_ls\\_biot\\_ge\\_09/index.html](http://www.wipo.int/meetings/en/2009/wipo_ls_biot_ge_09/index.html).

la suite du Cycle de Doha de l'OMC. Le Swiss National Centre of Competence in Research (NCCR) a présenté les travaux menés dans le cadre de son projet sur le commerce international dans le domaine de la biotechnologie. Durant ce colloque ont été présentés des aspects des ressources génétiques humaines, des droits humains, de l'éthique et de questions concrètes relatives à la recherche, présentant un intérêt particulier également dans le cadre du débat sur la santé publique et la recherche en matière de biotechnologie dans le domaine de la santé. Ce colloque a également porté sur les futurs défis de la réglementation internationale des droits de propriété intellectuelle et de la biotechnologie du point de vue de l'OMPI et de l'OMC.

- Évolution du cadre réglementaire relatif aux données pharmaceutiques expérimentales, 8 février 2010<sup>13</sup> : ce colloque a porté en particulier sur les pratiques et les données d'expérience dans le domaine juridique en ce qui concerne la protection des données d'essai dans le secteur pharmaceutique. Parmi les participants figuraient des représentants d'organisations intergouvernementales, d'organismes de réglementation et du secteur.

23. En outre, au cours de ces 10 dernières années, la question des brevets et de la santé a été fréquemment traitée dans le cadre d'événements organisés par l'OMPI, tels que i) la Conférence sur le système international des brevets, tenue à Genève du 25 au 27 mars 2002, ii) le Séminaire international sur la propriété intellectuelle et le développement, tenu à Genève les 2 et 3 mai 2005<sup>14</sup>, et iii) le Forum à participation non limitée sur le projet de traité sur le droit matériel des brevets (SPLT), tenu à Genève du 1<sup>er</sup> au 3 mars 2006<sup>15</sup>. Plus récemment, une Conférence sur la propriété intellectuelle et les questions de politique publique s'est tenue à Genève les 13 et 14 juillet 2009<sup>16</sup>. Cette conférence a porté sur les questions relatives aux liens entre la propriété intellectuelle et d'autres domaines d'intérêt général, y compris la santé. S'agissant de la santé publique, les participants se sont penchés sur des questions telles que la manière de renforcer la coopération multilatérale, la manière de promouvoir l'accès aux médicaments en équilibrant les droits et les responsabilités en matière de brevets et les modèles d'innovation pour faire face aux défis que constituent les maladies négligées.

## V. COOPÉRATION TECHNIQUE

### ASSISTANCE TECHNIQUE

24. Toutes les activités d'assistance technique qui concernent les brevets concernent également l'innovation, la diffusion et le transfert de technologie dans le domaine de la santé au sens large et sont menées conformément à l'esprit des recommandations du Plan d'action pour le développement. Certains des événements les plus récents organisés par l'OMPI en collaboration avec des autorités nationales, portant de manière spécifique sur des questions de santé<sup>17</sup>, sont mentionnés ci-après.

- Séminaire de l'OMPI pour certains pays arabes sur la facilitation de l'accès aux produits pharmaceutiques novateurs grâce à la mise en œuvre créative des obligations internationales dans le domaine de la propriété industrielle, Mascate (Oman), du 11 au 13 mai 2009 : ce séminaire a été organisé en collaboration avec

<sup>13</sup> [http://www.wipo.int/meetings/en/2010/wipo\\_ip\\_lss1\\_ge\\_10/](http://www.wipo.int/meetings/en/2010/wipo_ip_lss1_ge_10/).

<sup>14</sup> [http://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting\\_id=7523](http://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=7523).

<sup>15</sup> [http://www.wipo.int/meetings/fr/2006/scp\\_of\\_ge\\_06/](http://www.wipo.int/meetings/fr/2006/scp_of_ge_06/).

<sup>16</sup> [http://www.wipo.int/meetings/fr/2009/ip\\_gc\\_ge/index.html](http://www.wipo.int/meetings/fr/2009/ip_gc_ge/index.html).

<sup>17</sup> On trouvera au chapitre VI des renseignements sur les activités de coopération technique menées par l'OMPI en collaboration avec l'OMS et l'OMC.



le Ministère de la santé du Sultanat d'Oman et relevait de la recommandation n° 22 du Plan d'action pour le développement. Ce séminaire visait à examiner avec un certain nombre d'États membres l'incidence de la propriété intellectuelle sur les politiques nationales relatives à la promotion de l'accès aux produits pharmaceutiques, à savoir l'encouragement à la création d'industries locales génériques sans réduire l'effet incitatif pour les entreprises fondées sur la recherche.

- Atelier sur les stratégies commerciales en matière de propriété intellectuelle dans le secteur pharmaceutique et formation à l'intention des formateurs sur les stratégies commerciales en matière de propriété intellectuelle, Rio de Janeiro (Brésil), du 18 au 22 mai 2009 : cet atelier a été organisé en collaboration avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) du Brésil et la Fundação Oswaldo Cruz. Cet atelier a permis de mettre en place un système d'échange de pratiques recommandées en ce qui concerne la commercialisation des résultats en matière de propriété intellectuelle.
- Cours de formation sur les stratégies en matière de propriété intellectuelle dans le secteur sanitaire et pharmaceutique, La Havane (Cuba), du 8 au 12 juin 2009 : ce cours de formation a permis de mettre en place un système d'échange de pratiques recommandées en ce qui concerne la commercialisation de résultats en matière de propriété intellectuelle dans le secteur sanitaire et pharmaceutique.
- Séminaire régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les logiciels et la cybersanté : tendances, questions, perspectives, Kigali (Rwanda), les 3 et 4 juin 2010 : ce séminaire a porté sur les questions de propriété intellectuelle en rapport avec les logiciels, y compris la brevetabilité des inventions mises en œuvre au moyen de logiciels, dans le domaine de la cybersanté.
- Séminaire national de l'OMPI sur le rôle joué par les brevets et les droits de propriété intellectuelle dans les sciences médicales et pharmaceutiques, dans le transfert de technologie et dans la commercialisation, Téhéran (République islamique d'Iran), du 26 au 28 avril 2010 : ce séminaire a été organisé en collaboration avec l'Organisation d'enregistrement des actes et des propriétés et l'Université des sciences médicales de Téhéran. Il a permis d'approfondir les connaissances de professeurs, d'étudiants et de chercheurs dans le domaine des sciences médicales et pharmaceutiques, de hauts fonctionnaires et d'experts concernés, sur les principes de base des droits de propriété intellectuelle, du transfert de technologie et de la commercialisation dans les sciences médicales et pharmaceutiques.
- Atelier sous-régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine, sur l'incidence juridique des accords de libre-échange sur les législations en matière de propriété intellectuelle, Panama (Panama), les 15 et 16 décembre 2010 : cet atelier régional visait à analyser l'incidence des accords régionaux de libre-échange sur la législation nationale de pays d'Amérique centrale, et à mener des consultations avec ces pays sur la future révision de leur cadre juridique.
- Atelier national de l'OMPI sur la propriété industrielle, l'Accord sur les ADPIC et les éléments de flexibilité, Damas (République arabe syrienne), du 3 au 7 avril 2011 : ce séminaire s'inscrivait dans le cadre du processus en cours d'adhésion de la République arabe syrienne à l'OMC. Il portait, entre autres, sur le cadre juridique multilatéral et sur les éléments de flexibilité disponibles dans la législation en matière de brevets, tels que les objets brevetables, les exceptions et limitations et la période transitoire.

- Atelier régional sur l'innovation, la gestion des actifs de propriété intellectuelle et la concession réussie de licences de technologie (propriété intellectuelle et produits pharmaceutiques), Mascate (Oman), décembre 2011 (à organiser en collaboration avec la Banque islamique de développement (BID)).

25. En outre, un certain nombre de forums organisés par l'OMPI sur des questions de politique générale ont permis de débattre de questions de propriété intellectuelle et de santé publique. Par exemple, durant la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement, tenue à Alger (Algérie) du 17 au 19 octobre 2010, plusieurs thèmes traités portaient sur des questions concernant les brevets et la santé. En outre, l'OMPI a organisé des forums de haut niveau pour les PMA comprenant des débats sur des questions de propriété intellectuelle et de santé publique, entre autres. Des forums régionaux sur l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement, organisés par l'OMPI pour les PMA anglophones d'Afrique, pour les PMA francophones d'Afrique, pour les PMA lusophones et pour les PMA de la région Asie et Pacifique, se sont tenus entre décembre 2009 et novembre 2010. Une Déclaration ministérielle adoptée durant la Conférence ministérielle de haut niveau organisée par l'OMPI à l'occasion de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (LDC IV), qui s'est tenue à Istanbul (Turquie) du 9 au 13 mai 2011, cherchait à consigner les délibérations et les recommandations sur toutes les questions thématiques qui avaient été examinées dans le cadre des forums susmentionnés.

26. Par ailleurs, l'Académie de l'OMPI propose un certain nombre de programmes didactiques portant également sur les brevets et la santé<sup>18</sup>, parmi lesquels on peut citer les programmes suivants :

- Maîtrise en droit de la propriété intellectuelle, Turin (Italie);
- Maîtrise en propriété intellectuelle, Mutare (Zimbabwe);
- Maîtrise en droit de la propriété intellectuelle, Yaoundé, (Cameroun);
- Cours d'été de l'OMPI sur la propriété intellectuelle (Genève, Dubrovnik, Daejeon, Odessa, Saint-Pétersbourg, Washington D.C., Mexico City, São Paulo, Le Cap, Suva);
- Cours de formation de niveau avancé OMPI-Suède sur la propriété industrielle dans l'économie mondiale, Stockholm (Suède).

## CONSEILS D'ORDRE JURIDIQUE ET ÉLÉMENTS DE FLEXIBILITÉ

27. À la demande de ses États membres, l'OMPI fournit une assistance juridique et des conseils de politique générale en rapport avec les lois et règlement nationaux en matière de brevets. L'assistance fournie comprend des conseils relatifs à l'utilisation adéquate des éléments de flexibilité disponibles au sein du système juridique multilatéral. En particulier, les conseils d'ordre juridique concernant la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) reposent sur les dispositions de l'Accord entre l'OMPI et l'OMC entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1996. Ces conseils comprennent la mise en œuvre de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, la décision de 2003 des Membres de l'OMC relative à la "dérogation" et les amendements ultérieurs de l'Accord sur les ADPIC aux niveaux national et régional.

---

<sup>18</sup> On trouvera au paragraphe 40 d'autres colloques et cours organisés en collaboration avec l'OMC.

28. Entre juin 2009 et juin 2011, l'OMPI a fourni des conseils d'ordre juridique et de politique générale en réponse à des demandes émanant des autorités de 18 pays<sup>19</sup> et d'un organe régional<sup>20</sup>. Ces conseils portaient dans l'ensemble sur tous les domaines qui touchent aux systèmes relatifs aux brevets, modèles d'utilité et secrets d'affaires. On peut citer en particulier, en ce qui concerne les politiques en matière de santé, par exemple, la mise en œuvre effective d'un système des brevets qui stimule l'innovation; la définition de ce qui peut être breveté et l'utilisation des éléments de flexibilité disponibles, à savoir des inventions dans le domaine médical (méthodes chirurgicales, thérapeutiques et diagnostiques); et la portée des droits de brevet et des exceptions et limitations y relatives, à savoir les exceptions en faveur de la recherche et pour l'examen réglementaire. En outre, des conseils ont également été fournis en ce qui concerne différentes options disponibles dans le cadre des instruments juridiques multilatéraux, à savoir le recours aux licences obligatoires, la définition d'un niveau d'épuisement des droits qui convienne, l'utilisation de périodes transitoires générales pour certains pays (PMA) ou de périodes transitoires spécifiques par objet (concernant des produits pharmaceutiques ou agrochimiques), l'adoption d'un système d'instruction pour les demandes de brevet et de solutions ou de moyens pour leur application. Dans certains cas, les demandes concernent plus précisément l'évaluation de la compatibilité entre une législation donnée et un traité auquel le pays demandeur va adhérer ou un certain nombre d'éléments de flexibilité, y compris ceux qui touchent à la santé, qui sont mis en œuvre dans le cadre de la législation d'un pays concerné. Il arrive fréquemment que les États membres portent une attention particulière à la protection des données d'essai en raison d'engagements d'ordre général relatifs à l'Accord sur les ADPIC ou en raison d'obligations plus précises relatives à des accords bilatéraux ou régionaux.

29. Durant la période susmentionnée, les activités ci-après ont été menées par l'OMPI en matière de conseils d'ordre juridique et de politique générale dans le domaine des brevets : i) élaboration de 22 commentaires sur des projets de lois élaborés par des États membres et soumis à l'OMPI pour examen; ii) élaboration de six projets de lois par l'OMPI et envoi aux autorités pour examen; iii) conduite de huit missions de courte durée, pour la fourniture de conseils d'ordre juridique, dans le cadre de consultations dans des capitales avec les autorités et les parties prenantes compétentes; iv) tenue de deux réunions de consultation avec des autorités à Genève, au siège de l'OMPI; et v) élaboration des documents CDIP/5/4 Rev. et CDIP/7/3 (voir le paragraphe 21) qui ont été utiles dans la fourniture de conseils d'ordre juridique.

30. Durant la sixième session du CDIP, il a été demandé que soient organisés des séminaires régionaux pour assurer ou faciliter l'échange de données d'expérience concrètes entre États membres dans le domaine de l'application des éléments de flexibilité. En conséquence, l'OMPI a organisé en collaboration avec le Département de la propriété intellectuelle de Thaïlande un séminaire régional sur la mise en œuvre efficace et l'utilisation de plusieurs éléments de flexibilité relatifs aux brevets<sup>21</sup>, qui s'est tenu à Bangkok (Thaïlande) du 29 au 31 mars 2011. Vingt-trois participants de 16 pays de la région Asie et Pacifique, ainsi que des participants locaux de Thaïlande, ont assisté à ce séminaire régional. Parmi les conférenciers ont figuré deux intervenants régionaux (de Singapour et des Philippines) et deux représentants du secteur privé (d'une association professionnelle de l'industrie des médicaments génériques du Japon et d'une association de l'industrie pharmaceutique fondée sur la recherche de Thaïlande).

---

<sup>19</sup> Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Colombie, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Grenade, Îles Cook, Iraq, Jamaïque, Liban, Lituanie, Maldives, Maurice, Nigéria, République dominicaine, Soudan et Yémen.

<sup>20</sup> Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA).

<sup>21</sup> Les discussions ont porté principalement sur cinq thèmes distincts, à savoir i) ce qui peut être breveté; ii) les licences obligatoires; iii) l'épuisement des droits; iv) l'exemption en faveur de la recherche; et v) l'exception pour l'examen réglementaire.

## SERVICE RELATIF À LA SITUATION JURIDIQUE

31. À la demande de pays en développement, de PMA ou d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales compétentes, l'OMPI a fourni, en collaboration avec les offices nationaux et régionaux des brevets concernés, les informations ci-après relatives à la situation juridique :

- des informations sur la situation juridique d'un certain nombre de brevets portant sur les antirétroviraux dans certaines législations nationales de pays en développement ont été mises à la disposition de la Medicines Patent Pool. Les données fournies ont permis à cette dernière de vérifier ces informations puis de les publier sur sa base de données sur la situation des brevets portant sur certains médicaments contre le VIH<sup>22</sup>.
- des informations en matière de brevets portant sur la Moxifloxacine, un antibiotique utilisé contre la tuberculose multirésistante (MDR TB), ont été fournies au Partenariat "Halte à la tuberculose" afin de faciliter le processus d'approvisionnement pour un essai clinique de la Moxifloxacine au Viet Nam.

## PLATE-FORMES TECHNOLOGIQUES

32. Afin de faciliter le partage de connaissances et l'adaptation, le transfert et la diffusion de technologies, l'OMPI a élaboré des plates-formes qui s'appuient sur des partenariats et des collaborations entre les détenteurs et les utilisateurs de technologies. Dans le domaine de la santé, le Consortium WIPO Re:Search – *Mettre les innovations en commun pour lutter contre les maladies tropicales négligées*<sup>23</sup> a été formé en 2011 et vise à établir un partenariat regroupant l'OMPI, les entreprises pharmaceutiques, les instituts de recherche et les établissements universitaires et l'organisation non gouvernementale BIO Ventures for Global Health. Ce consortium donne accès à la propriété intellectuelle relative aux composés pharmaceutiques, aux technologies, et, surtout, aux connaissances et aux données disponibles à des fins de recherche et de développement dans le domaine des maladies tropicales négligées, de la tuberculose et du paludisme. Le Consortium WIPO Re:Search vise à créer une base de données accessible au public, qui peut être consultée pour obtenir des actifs de propriété intellectuelle et des ressources pour faciliter la création de nouveaux partenariats et aider les organismes dans la recherche de nouveaux traitements contre les maladies tropicales négligées, la tuberculose et le paludisme.

33. En outre, l'OMPI est en train de créer un environnement de récupération de données sur les brevets sur le Web, dénommé "WIPO Essential", qui vise à donner accès à l'information en matière de brevets en rapport avec les technologies essentielles en matière de santé, classée par pays. Donner accès à l'information pertinente en matière de brevets est essentiel à l'élaboration de programmes de santé appropriés et à la prise de décisions de politique générale efficaces qui améliorent l'accès à cette information ou sa mise à disposition dans les pays en développement. WIPO Essential vise principalement à permettre aux utilisateurs concernés d'accéder à l'information pertinente en matière de brevets sur les technologies essentielles relatives à la santé de sorte qu'ils soient en mesure de débattre de la question de l'accès et de la mise à disposition de ces technologies dans les pays en développement.

---

<sup>22</sup> <http://www.medicinespatentpool.org/LICENSING/Patent-Status-of-ARVs>.

<sup>23</sup> <http://www.wiporesearch.org>.

## VI. COOPÉRATION AVEC L'OMS ET L'OMC

### COOPÉRATION AVEC L'OMS

34. L'OMPI a participé activement aux réunions de l'OMS et a apporté des contributions substantielles sur des questions de propriété intellectuelle et d'innovation.

a) Commission de l'OMS sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique (CIPIH)

35. L'OMPI a été invitée à formuler des observations préliminaires durant le processus d'examen de la Commission sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique (CIPIH). En réponse à cette invitation, le Secrétariat de l'OMPI a présenté devant cette commission un exposé intitulé "Intellectual property rights, innovation and public health: prospective WIPO inputs" le 5 avril 2004<sup>24</sup>. Par ailleurs, un document intitulé "Preliminary Comments of WIPO to the WHO Commission on Intellectual Property Rights, Innovation and Public Health"<sup>25</sup> et un document intitulé "Follow-on Innovation and Intellectual Property"<sup>26</sup> ont été soumis à l'OMS.

b) Groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle

36. En 2006, la cinquante-neuvième Assemblée mondiale de la Santé a constitué le Groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, chargé d'élaborer une stratégie et un plan d'action mondiaux pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, pour assurer une base plus solide et durable pour les activités essentielles de recherche-développement en santé axées sur les besoins qui intéressent des maladies touchant de manière disproportionnée les pays en développement, de proposer des objectifs et des priorités clairs pour la recherche-développement et d'estimer les besoins financiers en la matière<sup>27</sup>. Le Secrétariat de l'OMPI a participé, en tant qu'observateur, à toutes les réunions du Groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle et aux sessions parallèles du Conseil exécutif de l'OMS et de l'Assemblée mondiale de la Santé.

c) Stratégie et plan d'action mondiaux pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle<sup>28</sup>

37. La soixante et unième Assemblée mondiale de la Santé a prié le directeur général de l'OMS, aux fins de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action mondiaux pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, "d'assurer la coordination avec les autres organisations internationales intergouvernementales, notamment l'OMPI, l'OMC et la CNUCED, en vue d'une mise en œuvre efficace de la stratégie et du plan d'action mondiaux"<sup>29</sup>. Ces trois organisations se réunissent régulièrement, échangent des informations sur leurs programmes de travail respectifs et examinent et prévoient, dans les possibilités de leurs mandats et budgets respectifs, des activités communes. La coordination vise à assurer l'échange de données générales, de données d'expérience et de toute autre information ou pratique recommandée en ce qui concerne les ressources disponibles.

<sup>24</sup> <http://www.who.int/intellectualproperty/events/WIPO.pdf>.

<sup>25</sup> [http://www.wipo.int/export/sites/www/patentscope/en/lifesciences/pdf/who\\_comments.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/patentscope/en/lifesciences/pdf/who_comments.pdf).

<sup>26</sup> [http://www.wipo.int/export/sites/www/patentscope/en/lifesciences/pdf/who\\_wipo.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/patentscope/en/lifesciences/pdf/who_wipo.pdf).

<sup>27</sup> Résolution WHA 59.24, [http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/WHA59-REC1/e/Resolutions-en.pdf](http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA59-REC1/e/Resolutions-en.pdf).

<sup>28</sup> [http://www.who.int/phi/implementation/phi\\_globstat\\_action/en/index.html](http://www.who.int/phi/implementation/phi_globstat_action/en/index.html).

<sup>29</sup> Résolution WHA61.21, paragraphe 4.5), [http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/A61/A61\\_R21-fr.pdf](http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/A61/A61_R21-fr.pdf).

d) Préparation en cas de grippe pandémique : échange des virus grippaux et accès aux vaccins et autres avantages

38. L'OMPI a été invitée, en tant qu'observateur, à un certain nombre de réunions de l'OMS concernant le processus de négociation de l'OMS sur la préparation en cas de grippe pandémique, consacrée à l'échange des virus grippaux et à l'accès aux vaccins et autres avantages. À cet égard, compte tenu de la résolution WHA60.28, l'OMS a prié l'OMPI d'établir un rapport d'experts. Ce rapport d'experts a servi de point de départ au rapport de l'OMS intitulé "Questions relatives aux brevets concernant les virus grippaux et leurs gènes" (document A/PIP/IGM/3), soumis durant la "Réunion intergouvernementale sur la préparation en cas de grippe pandémique : échange des virus grippaux et accès aux vaccins et autres avantages" organisée par l'OMS et tenue à Genève du 20 au 23 novembre 2007. Ce document est publié sur le site Web de l'OMPI<sup>30</sup> et est également disponible, accompagné d'une annexe contenant une cartographie des brevets liés au virus H5, sur le site Web de l'OMS<sup>31</sup>.

39. En décembre 2010, les États membres de l'OMS ont demandé au directeur général de l'OMS de rechercher des informations auprès de l'OMPI, sur les brevets liés à la préparation en cas de grippe pandémique, qui puissent servir dans le cadre des travaux menés par le "groupe de travail d'États membres à composition non limitée sur la préparation en cas de grippe pandémique : échange des virus grippaux et accès aux vaccins et autres avantages" de l'OMS. L'OMPI a établi un rapport et l'a présenté durant la réunion du groupe de travail d'États membres à composition non limitée en avril 2011. Ce rapport est disponible sur les sites Web de l'OMS<sup>32</sup> et de l'OMPI<sup>33</sup>.

#### COOPÉRATION TRILATÉRALE ENTRE L'OMS, L'OMPI ET L'OMC

40. La participation de l'OMPI et de l'OMC, en tant qu'observateurs, au processus de négociation de l'OMS, a progressivement permis d'établir et d'approfondir une relation de travail solide entre les trois organisations sur des questions qui touchent à la santé publique, à la propriété intellectuelle et au commerce. Cette relation de travail, qui s'appuie sur la recommandation n° 40 du Plan d'action pour le développement selon laquelle l'OMPI doit intensifier sa coopération avec les institutions des Nations Unies sur les questions relatives à la propriété intellectuelle, s'est transformée en une coopération trilatérale informelle, pratique et qui fonctionne bien entre l'OMS, l'OMPI et l'OMC, les trois organisations se réunissant régulièrement pour échanger des informations sur leurs programmes de travail respectifs et pour examiner et prévoir, dans les possibilités de leurs mandats et de leurs budgets respectifs, des activités communes. Cette coopération trilatérale a pour objectif de contribuer à améliorer la qualité de l'information empirique et factuelle destinée aux responsables politiques et à aider ces derniers à répondre à des questions de propriété intellectuelle en matière de santé publique.

41. Dans le cadre spécifique de cette coopération trilatérale, les événements ci-après ont été organisés :

- Colloque technique organisé de manière conjointe sur l'accès aux médicaments : pratiques en matière de prix et d'approvisionnement, 16 juillet 2010<sup>34</sup> : ce colloque visait à présenter par des faits les données d'expérience d'agences internationales et régionales en matière de prix et d'approvisionnement en tant que facteurs importants de l'accès aux médicaments.

<sup>30</sup> <http://www.wipo.int/export/sites/www/patentscope/en/lifesciences/pdf/influenza.pdf>.

<sup>31</sup> [http://www.who.int/csr/disease/avian\\_influenza/wipo\\_ipdoc/en/](http://www.who.int/csr/disease/avian_influenza/wipo_ipdoc/en/).

<sup>32</sup> [http://www.who.int/csr/disease/influenza/Influenza\\_FullReport\\_01Apr2011.pdf](http://www.who.int/csr/disease/influenza/Influenza_FullReport_01Apr2011.pdf).

<sup>33</sup> <http://www.wipo.int/globalchallenges>.

<sup>34</sup> [http://www.wipo.int/meetings/en/2010/wipo\\_wto\\_who\\_ge\\_10/](http://www.wipo.int/meetings/en/2010/wipo_wto_who_ge_10/).

- Atelier sur les recherches en matière de brevets et la liberté d'exploitation, 17 février 2011<sup>35</sup> : cet atelier a permis aux participants de prendre connaissance des notions de base relatives à la recherche en matière de brevets et à la liberté d'exploitation pour réaliser des analyses.
- Colloque technique organisé de manière conjointe sur l'accès aux médicaments, l'information en matière de brevets et la liberté d'exploitation, 18 février 2011<sup>36</sup> : ce colloque traitait de l'importance croissante de l'information en matière de brevets pour la santé publique pour ce qui est des stratégies liées à la liberté d'exploitation, de l'approvisionnement en médicaments, du transfert de technologie et de la fixation des priorités et des stratégies en matière de recherche. À cet égard, une étude de cas a été présentée sur la situation juridique des brevets portant sur des médicaments récemment inscrits sur la Liste modèle de l'OMS des médicaments essentiels. Par ailleurs, ont été présentés durant ce colloque les résultats préliminaires des rapports panoramiques sur les brevets, établis par l'OMPI, concernant les deux antirétroviraux et les vaccins, ainsi que la Base de données sur la situation juridique des brevets portant sur certains médicaments contre le VIH, créée par la Medicines Patent Pool en collaboration avec l'OMPI.

42. En outre, dans le cadre de cette coopération trilatérale, l'OMS, l'OMPI et l'OMC ont renforcé continuellement leurs activités de formation respectives. Par exemple, depuis plusieurs années, des conférenciers de l'OMS, de l'OMPI et de l'OMC participent à des séminaires nationaux et régionaux et à des cours de formation organisés par l'une ou plusieurs de ces organisations, parmi lesquels on peut citer :

- Séminaire national de l'OMC et de l'OMPI relatif à l'Accord sur les ADPIC, tenu à Dakar (Sénégal) les 12 et 13 janvier 2010;
- Atelier national de l'OMC et de l'OMPI relatif à l'Accord sur les ADPIC, tenu à Kampala (Ouganda) les 23 et 24 janvier 2010;
- Atelier régional de l'OMC et de l'OMPI relatif aux normes et options de l'Accord sur les ADPIC en matière de politique générale publique, tenu à Singapour du 25 au 29 janvier 2010;
- Atelier régional de l'OMC à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale, tenu à Vienne (Autriche) du 26 au 28 janvier 2011;
- Atelier régional de l'OMC à l'intention des pays d'Amérique latine, tenu au Costa Rica du 8 au 11 mars 2011;
- Atelier national de l'OMC sur la propriété intellectuelle et les politiques générales publiques, tenu en Équateur du 11 au 13 mai 2011;
- Atelier annuel de l'OMC sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique et Atelier de l'OMC sur la propriété intellectuelle et la santé publique tenus à Genève du 21 au 24 septembre 2010 et du 10 au 13 octobre 2011, respectivement;
- Atelier régional de l'OMC à l'intention des pays francophones d'Afrique sur l'Accord sur les ADPIC, la santé publique et la médecine traditionnelle, qui se tiendra à Douala (Cameroun) du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2011;

<sup>35</sup> [http://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting\\_id=22342](http://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=22342).

<sup>36</sup> [http://www.wipo.int/meetings/en/2011/who\\_wipo\\_wto\\_ip\\_med\\_ge\\_11/](http://www.wipo.int/meetings/en/2011/who_wipo_wto_ip_med_ge_11/).

- Cours de niveau avancé de l'OMPI et de l'OMC sur la propriété intellectuelle à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux, tenu à Genève du 16 au 27 mai 2011;
- Colloque de l'OMPI et de l'OMC à l'intention des enseignants en propriété intellectuelle, tenu à Genève du 20 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

## VII. AUTRES ACTIVITÉS

### UNITAID

43. Entre 2008 et la création de la Medicines Patent Pool, l'OMPI a participé, en tant qu'observateur, à des réunions de l'UNITAID concernant l'initiative de l'UNITAID en matière de communautés de brevets pour les médicaments, telles que des réunions du Comité exécutif de l'UNITAID, ainsi qu'à des réunions du groupe d'experts de l'UNITAID sur la communauté de brevets. L'Organisation a contribué aux discussions sur différents éléments de la propriété intellectuelle liés à la création d'une communauté de brevets, en fournissant des informations générales sur le système de la propriété intellectuelle et des informations spécifiques sur le système des brevets, sur l'information en matière de brevets, sur les pratiques en matière de concession de licence ou encore sur l'arbitrage et la médiation.

44. En collaboration avec l'UNITAID, un groupe d'experts a été convoqué en septembre 2010 à l'OMPI pour examiner et définir des conditions d'obtention de licence ou de concession de licence spécifiques qui aident l'UNITAID à se préparer à la mise en place de la Medicines Patent Pool.

### UNION AFRICAINE

45. L'OMPI a participé à des réunions organisées par l'Union africaine sur le plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique, et plus précisément à la première et à la deuxième réunion du Comité technique sur le plan de fabrication de produits pharmaceutiques tenues à Addis-Abeba (Éthiopie) en octobre 2007 et à Johannesburg (Afrique du Sud) en février 2008, respectivement. Le Secrétariat de l'OMPI a présenté au comité technique un exposé sur les questions de propriété intellectuelle en rapport avec la santé publique.

### RÉSEAU AFRICAIN POUR L'INNOVATION DANS LE DOMAINE DES MÉDICAMENTS ET DES PRODUITS DIAGNOSTIQUES (ANDI)

46. L'OMPI a soutenu l'initiative concernant le programme spécial de recherche et de formation dans le domaine des maladies tropicales visant à créer un réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des produits diagnostiques (ANDI). L'OMPI a participé à des réunions de l'équipe d'experts de l'ANDI en tant qu'observateur. Dans le cadre des étapes préparatoires, l'ANDI a établi une cartographie de la recherche-développement (R-D) en santé sur le continent africain afin de dresser un bilan des activités en cours, des capacités disponibles ainsi que des enjeux et des possibilités. Avec le concours de l'OMPI, cet exercice de cartographie a également permis, sur la base de la documentation disponible en matière de brevets et d'échanges avec plusieurs chercheurs, d'obtenir des informations utiles sur la situation en ce qui concerne la propriété intellectuelle en Afrique. L'OMPI a également fourni une étude de cas sur la propriété intellectuelle et le partage des avantages dans la mise au point de médicaments sur la base de savoirs traditionnels, un questionnaire d'audit de l'ANDI sur les capacités existantes de gestion de la propriété intellectuelle et les éléments d'une stratégie en matière de propriété intellectuelle de l'ANDI. Plus récemment, l'OMPI a participé à la réunion des parties prenantes et au Forum de haut niveau de l'ANDI, qui se sont tenus à Nairobi (Kenya) du 11 au 13 octobre 2010.



AFRICAN LEADERS' MALARIA ALLIANCE (ALMA)

47. L'association African Leaders' Malaria Alliance (ALMA), qui œuvre pour réduire le nombre de décès dus au paludisme, a été fondée par des chefs d'États africains. L'OMPI a participé à une conférence organisée par l'ALMA sur la fabrication locale en Afrique, qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 26 au 31 mai 2011.

[Fin du document]